



CONSEIL — 192^e SESSION

Question 13 : Programmes des travaux du Conseil et de ses organes auxiliaires

RAPPORT 2010 SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'ÉVALUATION ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE (EAO)

(Note présentée par le Secrétaire général)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En application du paragraphe 4, alinéa c), du dispositif de la Résolution A31-2 de l'Assemblée et de la note C-DEC 149/12, et conformément à la Charte du Bureau de l'évaluation et de la vérification interne (EAO), le Secrétaire général communique ci-joint au Conseil le rapport sur les activités menées en 2010 par l'EAO, ainsi que ses observations sur les rapports de vérification et d'évaluation finalisés au cours de l'exercice.

La pièce jointe au rapport indique l'état de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports précédents de l'EAO.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à tous les Objectifs stratégiques et à toutes les Stratégies d'exécution de soutien.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	C-DEC 149/12 Doc 9902 — <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 28 septembre 2007) A31-2 et A32-1 C-WP/13444 C-WP/13676

1. INTRODUCTION

1.1 Conformément à sa Charte, le Bureau de l'évaluation et de la vérification interne (EAO) est chargé d'effectuer des vérifications internes, des évaluations et des enquêtes, et d'en présenter les résultats, selon qu'il convient, au Secrétaire général et au Conseil.

1.2 Le présent rapport rend compte des activités de l'EAO en 2010 et fait part des observations du Secrétaire général sur les rapports de vérification interne et d'évaluation finalisés au cours de l'exercice. La pièce jointe indique l'état de la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports précédents de l'EAO. Le rapport porte sur les activités de l'EAO depuis son dernier rapport au Conseil (189^e session), soit de janvier 2010 à janvier 2011, et indique l'état de la mise en œuvre des recommandations à la fin de décembre 2010.

2. EXPOSÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 2010

2.1 Le programme de travail de 2010 (C-WP/13444) comprenait les projets de vérification interne et d'évaluation ci-après :

- a) vérification des procédures et des données comptables relatives à l'application des IPSAS ;
- b) audit des contrats des consultants ;
- c) audit opérationnel des services linguistiques ;
- d) audit opérationnel des processus de gestion budgétaire et financière de la TCB ;
- e) évaluation des programmes d'audit de la supervision de la sécurité et de la sûreté ;
- f) évaluation de la gestion axée sur les résultats.

2.2 Du programme de travail prévu, les tâches indiquées aux alinéas c) et e) de la liste ci-dessus ont été réalisées. Pour ce qui est des services linguistiques, un audit des services d'interprétation a été achevé en 2010, et un audit des services de traduction a été inscrit au programme de travail de 2011. Par ailleurs, comme suite à l'affectation de crédits supplémentaires à l'EAO pour le recrutement de consultants, un audit du système comptable Agresso a été mené à bien.

2.3 De plus, un rapport sur les acquisitions, reporté du programme de travail de 2009, a été achevé en 2010 et, à la demande du PNUD, un audit du projet de la TCB en Somalie a été effectué. Le projet de rapport à ce sujet est en train d'être finalisé. Une évaluation des déplacements en mission, demandée par le Conseil dans la note C-DEC 187/12, a également été entreprise. Un résumé des résultats de cette évaluation sera présenté au Conseil durant la 193^e session.

2.4 L'audit des contrats des consultants et l'évaluation de la gestion axée sur les résultats ont été reportés au programme de travail de 2011, cette dernière à la demande de la Sous-Direction des finances. Un audit des procédures et des données comptables relatives à l'IPSAS a été retiré du programme de travail parce qu'un audit de l'IPSAS a été effectué par le Commissaire aux comptes en septembre 2010. L'audit prévu des processus de gestion budgétaire et financière de la TCB a également

été retiré du programme de travail étant donné que la TCB était en pleine transition dans ce domaine durant 2010.

2.5 Diverses autres activités sont assurées en continu, telles que le soutien au Groupe consultatif sur l'évaluation et les audits (AGEA), la coordination des plans d'action pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes, la coordination et la diffusion des rapports du Corps commun d'inspection (CCI), et le suivi de toutes les recommandations de l'EAO, du Commissaire aux comptes et du CCI. Une base de données pour suivre la mise en œuvre de ces recommandations a été finalisée et elle est devenue opérationnelle en 2010.

3. RAPPORTS DU BUREAU EAO

3.1 Audit des acquisitions des services extérieurs

3.1.1 Cet audit a examiné les procédures et contrôles internes concernant l'achat des biens et des services pour les projets de la TCB, y compris l'établissement des spécifications pour les appels d'offres, l'évaluation des soumissions reçues et la sélection de fournisseurs éventuels, ainsi que les cas d'acquisitions locales et de fournisseur unique.

3.1.2 Le rapport contenait 24 recommandations, portant notamment sur la nécessité d'achever la révision du Code des acquisitions et de finaliser le Manuel des acquisitions, et d'apporter les modifications nécessaires aux pratiques de travail et aux procédures administratives ; la gestion des risques possibles et des conflits d'intérêts associés à la fourniture d'assistance technique sur la base du recouvrement des coûts ; le renforcement des contrôles internes liés aux acquisitions assurées localement ; l'examen du recours aux consultants externes participant aux activités d'acquisition et du travail accompli par ces derniers ; l'amélioration des avis donnés aux États à l'étape de la planification d'une acquisition ; la nécessité de demander le dépôt rapide des fonds aux États clients ; la clarification des responsabilités relatives à la gestion de la mise en œuvre des contrats ; et le renforcement de la fonction de supervision de la Commission des contrats.

Observations du Secrétaire général

3.1.3 La Section des acquisitions a pris des mesures pour renforcer les contrôles internes liés à la fonction acquisition et a mis en œuvre de nombreuses recommandations du rapport du bureau EAO. Plus particulièrement, le Code des acquisitions a été révisé et un Manuel des acquisitions a été élaboré. De plus, durant l'exercice 2010 tout le personnel chargé des acquisitions a assisté à un cours de formation sur les acquisitions administré par le PNUD et accrédité par le Chartered Institute of Purchasing and Supply.

3.2 Audit des services d'interprétation

3.2.1 Cet audit avait pour objectif d'examiner les ressources actuelles, la demande et la production des services d'interprétation en vue de cerner les contraintes en matière de capacité et de dégager les gains de productivité potentiels.

3.2.2 La principale constatation de l'audit était que, vu l'absence de système global informatisé dédié au programme de travail, visant à planifier et consigner les différents aspects de la semaine de travail des interprètes, il n'est pas possible de calculer d'une manière fiable l'excédent de capacité que les interprètes pourraient consacrer au travail de traduction ni de tirer des conclusions sur l'efficacité de

l'utilisation des ressources d'interprétation. D'après des statistiques établies manuellement par la Section d'interprétation, il semble que l'excédent de capacité soit limité. Une meilleure planification et une meilleure programmation du travail devrait mener à une utilisation plus efficace du temps des interprètes, toutefois il semble que l'augmentation significative de la productivité passe par la réduction du nombre de réunions tenues et du nombre de langues dans lesquelles l'interprétation doit être assurée.

3.2.3 Le Bureau EAO a recommandé que LPB mette au point un outil informatique adéquat dédié au programme de travail et que cet outil TI soit capable de produire des statistiques complètes et exactes sur le nombre et le type des réunions tenues et sur d'autres renseignements pertinents en matière de gestion, tels que le recours aux interprètes pigistes.

Observations du Secrétaire général

3.2.4 Les constatations figurant dans ce rapport sont acceptées et des mesures seront prises pour développer et mettre en œuvre un outil informatique pour faciliter et améliorer la coordination des services d'interprétation et de traduction, et recueillir automatiquement des statistiques complètes concernant toutes les réunions tenues et le recours aux interprètes membres du personnel et aux interprètes pigistes.

3.3 Audit de la Phase 1 du système Agresso

3.3.1 Les principaux objectifs de cet audit, qui a été exécuté par un consultant externe, étaient d'évaluer l'adéquation et le bien-fondé des processus et des contrôles internes dans les applications de la Phase 1 d'Agresso (comptes débiteurs, comptes créditeurs, grand livre général, acquisitions et coûts des projets et facturation), ainsi que l'efficacité, l'efficience et la viabilité de ces applications.

3.3.2 Le rapport contenait 15 recommandations visant à remédier aux points faibles des contrôles internes, notamment par une meilleure séparation des tâches, l'examen de la gestion, et la conception et la documentation du système; ainsi que cinq recommandations visant à accroître l'efficacité et l'efficience de l'utilisation de l'application, et portant entre autres sur la nécessité de revoir et de rationaliser les processus administratifs afin de mieux tirer parti des fonctionnalités d'Agresso, et d'offrir une meilleure formation et un meilleur soutien aux usagers.

Observations du Secrétaire général

3.3.3 Les constatations figurant dans ce rapport sont en train d'être étudiées par la direction et un certain nombre de recommandations visant des points faibles du contrôle interne ont déjà été mises en œuvre.

3.4 Évaluations de l'USOAP

3.4.1 L'objectif de cette évaluation était d'établir si, et dans quelle mesure, le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) avait changé quelque chose dans les pays participants, en améliorant les systèmes nationaux de supervision de la sécurité et, en fin de compte, en faisant diminuer le nombre réel d'accidents par pays et par région. Il s'agissait de la première évaluation des incidences produite par EAO relativement à un grand programme de l'OACI et elle a été faite avec l'aide d'un expert détaché par l'autorité italienne de l'aviation civile (ENAC). Un résumé des résultats de cette évaluation est présenté séparément au Conseil dans la note C-WP/13676 et le rapport complet peut être consulté sur le site web du Conseil.

Observations du Secrétaire général

3.4.2 Les observations du Secrétaire général et le plan d'action concernant cette évaluation sont présentés séparément au Conseil dans l'Appendice B de la note C-WP/13676.

4. CONSULTATION ET ACTIVITÉS DE COORDINATION

4.1 Mise en œuvre de la gestion des risques

4.1.1 En 2010, avec l'aide d'un consultant externe, l'EAO a organisé deux séminaires sur la gestion des risques pour les membres du groupe de gestion de haut niveau et pour le personnel de la section ICT. Du soutien et des conseils supplémentaires ont été apportés aux différents bureaux et directions pour leur permettre de développer et de mettre en œuvre des registres de risques et des processus de gestion des risques pour leur domaine de compétence.

4.1.2 Comme l'indique la note C-WP/13645, la gestion des risques s'appliquera à tous les programmes dans le cadre du processus du Plan d'activités. Initialement, l'ANB produira une évaluation des risques concernant l'Objectif stratégique — Sécurité pour 2011. Pour les risques organisationnels au niveau entreprise, les évaluations et les plans de gestion des risques seront élaborés pour le Plan d'activités de 2012 par les Finances, ICT et les Acquisitions, et ensuite par HR.

4.2 Autres activités en matière de conseil et de soutien apportés à la direction

4.2.1 Durant l'exercice, le personnel du Bureau EAO a participé aux activités d'un groupe de travail fournissant aide et conseil à l'ADB pour l'élaboration d'un cadre de déontologie pour l'OACI. Ce nouveau cadre proposé sera présenté au Conseil à sa 193^e session. Le personnel de l'EAO a également participé aux activités d'un groupe de travail chargé de réviser le Code des acquisitions, et aux réunions du groupe-conseil IPSAS en qualité d'observateur.

4.3 Liaison avec le CCI

4.3.1 En tant qu'organe de liaison avec le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI), l'EAO continue à coordonner les renseignements nécessaires aux enquêtes du CCI et à diffuser les rapports et recommandations de ce dernier au sein de l'Organisation. Le Bureau EAO s'est attaché à tirer parti des rapports du CCI. L'accroissement des communications et de la collaboration avec le CCI a eu des incidences positives sur le choix des études faites en 2010, la plupart d'entre elles portant sur des domaines pertinents pour l'OACI. De plus, le rôle davantage proactif joué par l'EAO dans l'examen et l'analyse des recommandations du CCI avec les parties prenantes de l'OACI a amélioré l'évaluation comparative en fonction des directives sur les meilleures pratiques dans des domaines tels que la gestion des sites web (Internet) et les pratiques de gestion environnementale. En 2010, l'EAO a coordonné les renseignements fournis par l'OACI pour 21 examens du CCI à différents stades de mise en œuvre. En outre, des notes de travail ont été rédigées comme suit :

- a) Étude sur la gestion des sites Web (Internet) des organismes des Nations Unies (C-WP/13578) ;
- b) Examen des services d'hébergement des technologies de l'information et de la communication dans les organisations du système des Nations Unies (C-WP/13602) ;

- c) Rapport du CCI intitulé « Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique » (C-WP/13604) ;
- d) Suivi des recommandations au sein de l'OACI (C-WP/13657) ;
- e) Rapport du CCI pour 2009 et programme de travail (C-WP/13658).

4.4 **Liaison avec le Commissaire aux comptes**

4.4.1 Le Bureau EAO sert aussi d'organe de liaison avec le Commissaire aux comptes, en particulier dans le cadre des audits opérationnels. Il assure auprès des responsables concernés un suivi périodique des recommandations du Commissaire aux comptes non encore appliquées, et présente au Conseil un rapport annuel sur l'état de mise en œuvre (C-WP/13570).

4.4.2 L'EAO est également chargé de coordonner l'élaboration des plans d'action du Secrétariat établis afin de répondre à chacun des rapports d'audit produits par le Commissaire aux comptes. En 2010, des plans d'action ont été présentés au Conseil relativement aux audits de la TCB (C-WP/13538) et sur le recrutement des administrateurs (C-WP/13569). La coordination entre l'OACI et le Commissaire aux comptes s'est grandement améliorée en 2010.

4.5 **Soumissions sous pli cacheté**

4.5.1 La charge d'ouvrir et d'enregistrer les soumissions sous pli cacheté a été transférée de l'EAO à l'ADB avec effet au 1^{er} juin 2010. Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2010, EAO a traité 28 soumissions sous pli cacheté et élaboré, en consultation avec l'ADB et la TCB, des procédures révisées pour le traitement futur des soumissions sous pli cacheté.

5. **ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU EAO**

5.1 L'état de la mise en œuvre des recommandations de l'EAO formulées en 2010 et les années précédentes est résumé en pièce jointe. Les rapports dont les recommandations ont été entièrement appliquées au cours des années précédentes ne sont pas cités. Le Bureau EAO contrôle la mise en œuvre des recommandations sur la base des dispositions prises par la direction à la suite des demandes qu'il leur adresse et des délibérations ultérieures. L'état réel de la mise en œuvre de certaines des recommandations ne peut être pleinement vérifié tant qu'un audit de suivi n'a pas été entrepris. Des audits de suivi seront réalisés au besoin, selon les ressources disponibles. Il convient de noter que certaines recommandations ont un champ d'application très large et leur mise en œuvre intégrale pourrait prendre plusieurs années.

5.2 Comme le montre le tableau en pièce jointe, il y avait au total 72 recommandations en cours de mise en œuvre au 31 décembre 2010, contre 79 au 31 décembre 2009. Au total, 64 recommandations ont été mises en œuvre ou closes en 2010, par comparaison avec 35 durant l'exercice précédent. La proportion de recommandations menées à terme au 31 décembre 2010 était de 74 %, contre 68 % au 31 décembre 2009. Malgré cette évolution positive et des efforts soutenus pour réduire le nombre des recommandations en suspens, un nombre trop élevé de recommandations datant de plus de deux ans, surtout dans différents éléments de l'ADB, n'avaient pas encore été mises en œuvre ou closes (28 au 31 décembre 2010 par rapport à 27 au 31 décembre 2009).

PIÈCE JOINTE

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS DE L'EO

Rapport finalisé Mois/année	Titre	Nombre total de recomman- dations	En cours de mise en œuvre au 31/12/09	Degré d'achèvement au 31/12/09	Mises en œuvre/closes en 2010	En cours de mise en œuvre au 31/12/10	Degré d'achèvement au 31/12/10	Degré d'achèvement des recomman- dations datant de plus de 2 ans
12/10	Évaluation de l'USOAP	8	S/O ¹		-	8	-	S/O
12/10	Audit des services d'interprétation	5	S/O ¹		-	5	-	S/O
12/10	Audit de la Phase 1 du système Agresso	20	S/O ¹		17	3	85 %	S/O
10/10	Audit des acquisitions des services extérieurs	24	S/O ¹		16	8	67 %	S/O
10/09	Rapport sur le Fonds du Commissariat	2	2	-	2	- achevé	100 %	S/O
06/09	Rapport sur le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)	16	12	25 %	5	7	56 %	S/O
02/09	Rapport sur l'évaluation des contrats du personnel	31	23	26 %	10	13	58 %	S/O
04/08	Rapport sur la vérification des téléphones cellulaires	7	2	71 %	1	1	86 %	14 %
01/08	Rapport sur la vérification du Fonds pour les installations de conférence et autres aménagements	15	4	73 %	1	3	80 %	20 %
01/08	Rapport sur l'évaluation du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation	27	9	67 %	1	8	70 %	30 %
06/07	Rapport sur l'évaluation de la vente des publications et des activités de commercialisation	33	9	73 %	2	7	79 %	21 %

¹ Rapport finalisé en 2010.

Rapport finalisé Mois/année	Titre	Nombre total de recommandations	En cours de mise en œuvre au 31/12/09	Degré d'achèvement au 31/12/09	Mises en œuvre/closes en 2010	En cours de mise en œuvre au 31/12/10	Degré d'achèvement au 31/12/10	Degré d'achèvement des recommandations datant de plus de 2 ans
12/06	Vérification des états financiers du Commissariat de l'OACI pour les exercices terminés en 2004 et 2005	13	2	85 %	1	1	92 %	8 %
05/06	TCB — Suivi des recommandations du Commissaire aux comptes	12	5	58 %	-	5	58 %	42 %
02/06	Acquisitions de radars	5	1	80 %	-	1	80 %	20 %
12/05	Audit des procédures et pratiques administratives de la TCB	10	1	90 %	-	1	90 %	10 %
12/04	Rapport d'évaluation de la formation pour un plus ample développement des capacités de gestion de haut niveau	4	1	75 %	1	- achevé	100 %	-
12/04	Rapport d'évaluation du recrutement du personnel de la catégorie des services généraux (GS) de l'OACI	4	3	25 %	2	1	75 %	25 %
02/03	Audit de la gestion de la technologie de l'information et des systèmes informatiques	29	3	90 %	3	- achevé	100 %	-
02/03	Audit des acquisitions	16	2	88 %	2	- achevé	100 %	-
		281	79	68 %²	64	72	74 %	16 %³

— FIN —

² Nombre total de recommandations mises en œuvre/closes au 31/12/09 (166) divisé par le nombre total de recommandations au 31/12/09 (245).

³ Nombre total de recommandations non achevées présentées dans des rapports datant de plus de deux ans (28) divisé par le total de recommandations présentées dans des rapports datant de plus de deux ans (175).